



Association des Résidants du lac Carillon

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'ARC TENUE LE 14 SEPTEMBRE 1999,

À 19 H 30, AU 2420, RUE LEMIEUX, QUÉBEC

Étaient présents : Pierre Bédard
Jean-Marc Charbonneau
Claire Huot
Serge Lachance
Carole Paré
Jocelyne Roberge

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

1. MOT DE BIENVENUE

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 SEPTEMBRE 1999

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et les points suivants sont ajoutés : Suivi des comptes rendus des 4 mai, 26 juin, 4 et 6 septembre 1999; et dans Autres sujets : Fin de mandat de Jean-Marc Charbonneau

3. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 4 MAI 1999

Pierre Bédard propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 4 mai 1999 et Jean-Marc Charbonneau seconde. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

4. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 JUIN 1999

Claire Huot propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 26 juin 1999 et Carole Paré seconde. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

5. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 4 SEPTEMBRE 1999

Carole Paré propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 4 septembre 1999 et Jean-Marc Charbonneau seconde. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 6 SEPTEMBRE 1999

Pierre Bédard propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 6 septembre 1999 et Jocelyne Roberge seconde. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. SUIVI DES COMPTES RENDUS DES 4 MAI, 26 JUIN, 4 ET 6 SEPTEMBRE 1999

Règlements généraux : les règlements généraux seront remis lors de l'assemblée générale; pour les membres absents, copie sera transmise par courrier.

Bateau à moteur : communication avec la municipalité de Notre-Dame de Montauban, la municipalité demande des noms, des dates et si possible des photos. Tant que le règlement ne sera pas homologué par le fédéral (décret), aucune pression ne peut être faite à la Sûreté du Québec.

Devenir propriétaire : rien à signaler.

État de l'eau : aucune démarche n'a encore été entreprise.

8. PISTE MULTIFONCTIONNELLE

7 septembre : lettre transmise par courrier électronique et par télécopieur (voir c.r. du 6 septembre 1999).

8 septembre : communication téléphonique avec un membre de l'ARC (R. Girard env. 1h30), celui-ci l'informe du tracé projeté.

9 septembre :

communication téléphonique avec Denis Falardeau du MRN.

communication téléphonique avec J.-P. Poirier, celui-ci mentionne que nous avons signé seulement pour 40 000' et non pour tout le secteur. Serge Lachance lui mentionne que nous avons signé aussi pour le concept.

Communication téléphonique avec Mme Simard MRC de Portneuf (ouverture de fichiers).

12 septembre : Vérifications sur les lieux (S. Lachance - C. Huot) travaux débutés : coupe de bois, construction d'un pont en voie de réalisation; chemin fait de l'autre côté du lac.

13 septembre : communication téléphonique avec J.-P. Poirier (ouverture de fichiers);

14 septembre : communication téléphonique avec Gérard Boivin du CLD Portneuf : il s'agit du sentier trans-canadien pour motoneiges, ski de fond, vélo, chevaux. But : développement touristique de la région de Portneuf.

Gérard Boivin a parlé à Jean Fleury (Chef unité de gestion de Duchesnay), lequel a parlé à Claude Savard.

Le promoteur de ce projet est M. Lavoie du Club Alton, lequel a reçu une subvention de 95 000\$.

14 septembre : communication téléphonique avec Claude Savard (45 min.) projet reliera Pertuis via St-Ubalde vers Trois-Rivières en passant par St-Alban et Montauban. Selon M. Savard, les travaux seraient arrêtés jusqu'à ce qu'il y ait entente sur le tracé; toutefois ce tracé devra être complété pour le début de la saison de motoneige et continuera d'être aménagé au printemps pour le vélo, etc.

Il en ressort donc des discussions les points suivants :

- Nous sommes d'accord avec le projet de piste multifonctionnelle (voir résolution du c.a. du 14 avril 1998);
- Nous désirons une rencontre pour s'exprimer sur le tracé.
- Nous sommes contre le tracé projeté traversant les sentiers de la plage et de la marina, compte tenu du bruit et que celui-ci brimerait l'accès au lac l'hiver pour les résidents et citoyens du secteur;
- Nous demeurons sur notre position à l'effet que la piste doit passer derrière les chalets à une distance de 2000 pieds là ou c'est possible; nous sommes conscients que cette position peut occasionner des difficultés à certains endroits et nous sommes ouverts à des discussions;
- Nous proposons des sentiers de desserte pour les randonneurs (vélo, ski de fond, marche) afin de favoriser l'accès au lac (panorama, baignade, pique-nique, etc.);
- Nous sommes conscients qu'il faut en arriver à une entente rapide dans ce dossier.

Il est donc proposé par Jean-Marc Charbonneau et secondé par Pierre Bédard d'adopter la position précitée. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

9. PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 OCTOBRE 1999

La convocation a été acheminée selon les délais prescrits et le projet d'ordre du jour est remis aux membres. Les États financiers de 1997 devront être resoumis pour adoption compte tenu qu'une erreur s'est glissée l'an dernier. Fin de mandat : trésorerie.

10. LOTOMATIQUE

Un montant de 87,72 \$ a été déposé. Des abonnés ont gagné 80 \$ et deux renouvellements ont été faits.

11. TRÉSORERIE ET DÉPENSES

31/12/97 : 1038,49 \$
Solde petite caisse : 156,80 \$
Total : 1195,29 \$

31/12/98 : 658,33 \$
Solde petite caisse : 145,78 \$
Total : 804,11 \$

Présentement encaisse : 993,89 \$

Des dépenses de l'ordre de 264,18 \$ ont été effectuées du 1^{er} janvier 1999 au 13 septembre 1999 pour l'achat de timbres, enveloppes, photocopies, etc.

Jean-Marc Charbonneau propose l'acceptation des dépenses présentées et Carole Paré seconde.

12. AUTRES SUJETS : FIN DU MANDAT DE JEAN-MARC CHARBONNEAU

Jean-Marc nous fait part de son désir de quitter le conseil d'administration; c'est avec beaucoup de regret que les membres du c.a. se voient dans l'obligation d'accepter cette démission.

Il ressort toutefois des discussions que le conseil d'administration devra obtenir un mandat clair de la part des membres de l'ARC afin que celui-ci remplisse adéquatement son rôle et qu'il se sente supporter dans ses décisions.

Compte tenu que la motivation n'y est plus, l'activité projetée (le rallye) n'aura pas lieu.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée s'effectue à 10h30.

Claire Huot, Secrétaire